

CELLULE D'AIDE À LA RÉOLUTION DES CONFLITS (ARC)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA CELLULE ARC

La cellule ARC est une structure indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La cellule ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Elle est l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les doléances du personnel relatives aux comportements abusifs, au harcèlement psychologique ou au harcèlement sexuel.

La consultation de la cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la cellule ARC :

- confidentialité
- indépendance
- impartialité
- neutralité

EFFECTIF DU PERSONNEL

Figure sous Secrétariat municipal.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'année 2016 a été marquée par un changement de législature et plusieurs remaniements organisationnels conséquents au sein des directions de la Ville. La cellule ARC a de ce fait été sollicitée plus fréquemment qu'en 2015. En revanche, le souci de confidentialité a souvent primé dans le choix des démarches ; les médiations et concertations formelles, annoncées à la Municipalité et aux chef-fe-s de service, s'en trouvent dès lors moins nombreuses. Seule une démarche a débouché dans un second temps sur une ouverture d'enquête.

Demandes traitées et démarches réalisées par la cellule ARC	2015	2016
Nombre de situations	86	101
Nombre de demandeurs	95	122
Nombre de participants aux démarches	162	182
Démarches terminées au 31 décembre 2016	86	85
Démarches d'aide à la résolution de conflits	85	102
Démarches individuelles	56	76
Démarches collectives	18	20
Démarches formelles (médiation/concertation)	11	6
Ouvertures d'enquêtes	2	1